

## PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL MARDI 25 OCTOBRE 2022

Date de convocation : le 19 octobre 2022

Le mardi 25 octobre à 18h s'est tenue la 6ère réunion 2022 du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes.

#### ETAIENT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS LES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS :

| LIAIENI PRESENIS ME | SUAMES ET MESSIEURS LES | DELEGGES III OLAIRES | EI SUPPLEANTS.        |
|---------------------|-------------------------|----------------------|-----------------------|
| Bernard             | COMPAN                  | Suppléant            | BALANZAC              |
| Sylvie              | DUMAND                  | Suppléante           | BEURLAY               |
| Gérard              | GANDAUBER               | Titulaire            | BEURLAY               |
| Gérard              | PERRIN                  | Titulaire            | BURIE                 |
| Jean-Luc            | MARCHAIS                | Titulaire            | BUSSAC-SUR-CHARENTE   |
| Jean-Luc            | FOURRE                  | Titulaire 2          | CHANIERS              |
| Éric                | PANNAUD                 | Titulaire 1          | CHANIERS              |
| Christian           | GARRAUD                 | Suppléant            | CHERAC                |
| Florence            | CAILLAUD                | Suppléant            | CHERMIGNAC            |
| Aurore              | DESCHAMPS               | Titulaire            | COLOMBIERS            |
| Alain               | MARGAT                  | Titulaire            | CORME-ROYAL           |
| Françoise           | BARBAUD                 | Titulaire            | COURCOURY             |
| Benoît              | HAPIOT                  | Titulaire            | CRAZANNES             |
| Pascal              | GILLARD                 | Titulaire            | ECOYEUX               |
| Laurent             | MICHAUD                 | Titulaire            | ECURAT                |
| Francis             | GRELLIER                | Titulaire            | FONTCOUVERTE          |
| Jacky               | MICHAUD                 | Titulaire            | GEAY                  |
| Marie-Isabelle      | COPLEY                  | Suppléant            | GEMOZAC               |
| Stéphanie           | VALERI                  | Titulaire            | JAZENNES              |
| Patrice             | SALLAFRANQUE            | Titulaire            | LA CHAPELLE DES POTS  |
| Daniel              | DE MINIAC               | Titulaire            | LA CLISSE             |
| Ludovic             | NORIGEON                | Suppléant            | LA JARD               |
| Alexandre           | BOULOUMOU               | Titulaire            | LA VALLEE             |
| Cyrille             | BLATTES                 | Suppléant            | LE SEURE              |
| Christian           | HILLAIRET               | Titulaire            | LES ESSARDS           |
| Francis             | ROTURIER                | Titulaire            | LUCHAT                |
| Véronique           | LAPREE                  | Titulaire            | MEURSAC               |
| Philippe            | ROUET                   | Titulaire            | MONTILS               |
| Lionel              | DURAND                  | Titulaire            | NANCRAS               |
| Brigitte            | BOURSIQUOT              | Suppléante           | NIEUL-LES-SAINTES     |
| Mikaël              | MOINET                  | Titulaire            | NIEUL-LES-SAINTES     |
| Philippe            | DELHOUME                | Titulaire            | PESSINES              |
| Pierre              | TUAL                    | Titulaire            | PISANY                |
| Jean-François       | BON                     | Titulaire            | PONT-L'ABBE-D'ARNOULT |

Sylvain BARREAUD Titulaire PORT-D'ENVAUX Martine **MIRANDE** Suppléant **PREGUILLAC** Marie-Line **CHAUVET** Titulaire RETAUD SOULISSE Titulaire RIOUX Philippe Jean-pascal Titulaire **ROMEGOUX** VIALE Titulaire SAINT-ANDRE-DE-LIDON Nicole MAURIN Titulaire SAINT-BRIS-DES-BOIS Bernard COMBEAU Mireille ANDRE Titulaire SAINT-CESAIRE Philippe **GACHET** Titulaire SAINTE-GEMME SAINTE-RADEGONDE Monique RIVIERE Titulaire Pierre Titulaire 8 SAINTES DIETZ Evelyne **PARISI** Titulaire 3 SAINTES Titulaire SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX Amanda **LESPINASSE AUDOUIN** Suppléant SAINT-SAUVANT Jean-Marc Corinne **PEQUIGNOT** Titulaire SAINT-SEVER-DE SAINTONGE Jean-Michel **GALLET** Suppléant SAINT-SULPICE-D'ARNOULT Titulaire SAINT-VAIZE Christian BARBIER Chantal **GORNET** Titulaire **TANZAC** Gérard Titulaire **TESSON BOUTON** Jean-Pierre **BRUNET** Titulaire **THENAC** Marie-Claude Suppléante TRIZAY **PELLETIER** Bernard **CHATEAUGIRON** Titulaire VARZAY Jacques **MELLOUL** Titulaire **VENERAND** Fabrice **BARUSSEAU** Titulaire VILLARS-LES-BOIS Titulaire VIROLLET Jean **GEAY** 

#### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES MESDAMES ET MESSIEURS LES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS :**

| Béatrice    | AUDEBERT          | Suppléant   | CRAVANS                 |
|-------------|-------------------|-------------|-------------------------|
| Jean-Pierre | MORDANT           | Titulaire   | GEMOZAC                 |
| Vanessa     | GHYS              | Suppléant   | LE DOUHET               |
| Laurent     | GOUINAUD          | Titulaire   | LE DOUHET               |
| Bernadette  | HADJ              | Titulaire   | LES GONDS               |
| Mireille    | POLLET            | Titulaire   | MONTPELLIER DE MEDILLAN |
| Renée       | BENCHIMOL-LAURIBE | Suppléant 8 | SAINTES                 |
| Catherine   | HERAULT           | Titulaire   | THEZAC                  |

#### **ETAIENT PRESENTS MESDAMES ET MESSIEURS LES PERSONNES INVITEES:**

| Véronique | SCHAAF   | Sous-Préfète de Saintes                                     |
|-----------|----------|---|
| Sylvie    | MARCILLY | Présidente du Conseil Départemental de la Charente-Maritime |
| David     | MUSSEAU  | Maire de Rouffiac   |
| Louisette | ROLLAND  | Maire de Thézac   |

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane, dûment convoqué, se réunit pour la 6<sup>ème</sup> fois de l'année, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 18h10.

Monsieur Pierre DIETZ. Conseiller Municipal de la Ville de Saintes est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente ensuite les absents excusés (cf. ci-dessus).

Monsieur le Président remercie Madame la Sous-Préfète de Saintes, Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Charente-Maritime et les élus pour leur présence.

Monsieur le Président laisse la parole à Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Charente Maritime. Madame la Présidente du Conseil Départemental a pu s'entretenir avec Monsieur TUAL et a aussi pu faire un tour sur le terrain comme elle le fait depuis son élection à la tête du département. La volonté commune est d'accompagner les élus, de connaître le Pays de Saintonge Romane. Cette structure a des problématiques communes à l'ensemble du territoire de la Charente-Maritime. Le Pays est fort utile pour avoir une vision globale de son territoire et de son aménagement. L'échange a notamment abordé les finances, le SIG, la place de l'agriculture, des mobilités et tout ce qui fait l'intérêt de se regrouper en un Pays. C'est très utile pour le quotidien des Charentais-Maritimes. Madame la Présidente du Conseil Départemental annonce sa volonté de signer avec les élus des Contrats de Proximité. Le Conseil Départemental est le chef de file en matière d'action sociale mais il inscrit aussi sa politique en termes d'aménagement du territoire. Le principe est d'aller à la rencontre des élus dans chaque intercommunalité pour expliquer l'action du Conseil départemental et, en retour, que les élus annoncent leur feuille de route à l'échelle du mandat municipal. Chaque équipe municipale a déjà élaboré son programme, que ce soit de la rénovation de locaux, de l'aménagement de traverses de bourg ou autres constructions d'un centre sportif, d'une salle culturelle, etc. Le Conseil Départemental accompagnera ces projets mais il a besoin des élus pour tracer cette feuille de route afin de pouvoir anticiper la planification financière, sans toucher au fond de revitalisation des communes. Le Conseil Départemental aura besoin des élus aussi en termes d'actions sociales. En effet, il y a une pénurie d'auxiliaires de vie, d'assistants familiaux, de familles d'accueil. Les élus connaissent les habitants de leurs communes et pourront ainsi faire valoir l'action du Conseil Départemental en termes de recrutement (familles qui pourraient être candidates pour accueillir des personnes handicapées ou devenir famille d'accueil pour des enfants). Des réunions d'information seront peut-être à organiser sur les territoires. Le Conseil Départemental travaille également sur un plan pour la jeunesse, pour la préservation de l'eau et pour les espaces naturels sensibles. Le Conseil Départemental a des moyens en ingénierie qu'il voudrait mettre à la disposition des élus. Des rencontres sur le terrain seront organisées afin d'expliquer tous les dispositifs du Conseil Départemental qui existent. La marque de fabrique de l'équipe départementale est d'être sur le terrain pour accompagner.

Monsieur le Président du Pays de Saintonge Romane remercie Madame la Présidente et laisse la parole à Madame la Sous-Préfète.

Madame la Sous-Préfète témoigne que Madame la Présidente du Conseil Départemental est réellement sur le terrain. Elle félicite les délégués d'être aussi nombreux à ce Comité Syndical par rapport à celui du 13 juin 2022. Elle a signalé à quel point il était important d'être présent dans les commissions. Monsieur DURAND, Directeur Général des Services et Chef de projet SCoT essaye d'être pédagogue pour expliquer toutes les évolutions réglementaires liées à la planification territoriale et notamment sur le Zéro Artificialisation Nette. Elle maintient et conforte ses dires en disant qu'il est important que les élus puissent prendre la mesure de la loi, d'autant qu'il n'y a pas, pour l'heure, d'évolution des textes envisagée. Le ministère reste campé sur ses positions sur le Zéro Artificialisation Nette. Il y avait des interrogations sur l'impact des projets d'envergure nationale et régionale sur les communes de Nouvelle-Aquitaine. Elle souhaite beaucoup d'enseignement durant la séance dans la mesure où Monsieur TUAL fait très attention à ce que Monsieur DURAND puisse donner la bonne parole et de façon compréhensible sur des sujets très technocratiques.

Monsieur le Président du Pays de Saintonge remercie Madame la Sous-Préfète.

#### **ADMINISTRATION DU PAYS**

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 13/06/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-25, L. 5211-2 et L. 5711-1,

Monsieur TUAL soumet aux voix le procès-verbal de la séance précédente du 13 juin 2022; il demande s'il y a des observations formulées.

Monsieur le Président soumet aux voix le document qui est approuvé à l'unanimité.

#### 1. Décisions prises par le Président en vertu de ses délégations [Information]

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23, L.5711-1 et L. 5211-2 :

Vu la délibération n° CS 39/2021 du 05/10/2021 portant délégations générales au Président ;

Le Président informe les membres du Comité Syndical de la signature prochaine d'une convention avec l'association d'insertion professionnelle de personnes handicapées « Atelier du Bocage », membre du réseau Emmaüs implantée dans le département des Deux-Sèvres, pour un montant qui sera communiqué en Comité Syndical, en vue de la collecte et du traitement du matériel informatique obsolète.

La liste de matériel concerné est susceptible d'évoluer :

| N°<br>d'inventaire | Description   | Date<br>d'acquisition | Valeur<br>d'origine | Sortie<br>partielle | VNC au<br>31/12/2022 |
|--------------------|---|-----------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| 1064               | Matériel informatique                                   | 29/03/2006            | 1 623,09            | "                   | -                    |
| 1090               | Matériel de sauvegarde                                  | 28/06/2007            | 664,98              |                     | -                    |
| 1202               | Matériels informatiques                                 | 29/04/2008            | 9 186,44            |                     | -                    |
| 1217               | Poste informatique SCoT                                 | 28/07/2010            | 1 356,26            |                     | -                    |
| 1220               | 2 ordinateurs HP Z600<br>bureau SIG                     | 31/08/2011            | 6 511,02            |                     | -                    |
| 1227               | 2 ordinateurs pour postes compta                        | 09/10/2015            | 2 910,72            |                     | -                    |
| 1230               | 4 onduleurs EATON 3S 700<br>420 W                       | 16/09/2015            | 454,80              |                     | -                    |
| 1231               | 1 serveur ProLiant<br>ML350p Gen9, 3 DD,<br>serveur NAS | 31/10/2015            | 11 072,40           |                     | -                    |
| 1232               | Onduleurs EATON 3S                                      | 01/04/2016            | 341,36              | 3/7                 | -                    |
| 1233               | Postes informatiques HP<br>ProDesk 600 G2               | 13/06/2016            | 2 907,00            | 1/2                 | -                    |
| 1236               | Onduleur serveur APC<br>SMART UPS 2200VA LCD<br>230V    | 13/09/2017            | 1 612,80            |                     | -                    |
| 21CLIC             | Ordi HP PRO 3500 CLIC                                   | 29/11/2012            | 625,51              |                     | _                    |

Ces biens seront réformés au titre de l'inventaire.

#### **PERSONNEL**

#### 2. Renouvellement des contrats à durée déterminée [Information]

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CS 23/2019 en date du 26 juin 2019 portant ouverture du recrutement d'un/e Directeur/trice – Chef/fe de projet SCoT aux candidats contractuels, de catégorie A, et fixant les niveaux de recrutement et de rémunération.

Le Président indique qu'en vertu des délégations qui lui ont été attribuées il a procédé au renouvellement du contrat de Monsieur DURAND.

Monsieur Aurélien DURAND occupe depuis le 16 octobre 2019 le poste de Directeur Général des Services et chef de projet SCoT, de catégorie A. Il est originaire de Nancy, Géographe diplômé d'un MASTER Aménagement du Territoire à l'Université de Lorraine, avec une spécialisation Aménagement, Reconversion et Durabilité. Son contrat à durée déterminée a été renouvelé pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 15 octobre 2025.

### AMENAGEMENT DURABLE: URBANISME - SCOT - SIG - CADRE DE VIE

#### **SCoT**

#### 3. Lancement de l'évaluation du SCoT [Information]

Aurélien DURAND indique que le Pays de Saintonge Romane lance la dernière phase de la mise en œuvre du SCoT qui avait été approuvé en 2017. Il faut maintenant évaluer le SCoT, son application, ses effets sur le territoire. La réglementation demande d'assurer cet exercice 6 ans au plus après la délibération d'approbation du SCoT. Il faut réaliser cette évaluation et délibérer sur le maintien, la révision, etc. du SCoT avant le 18 mai 2023.

6 ans au plus après la délibération portant approbation du SCoT, (avant le 18 mai 2023) la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur (après évaluation), l'EP SCoT procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales (et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes.)

Cette analyse est communiquée au public, à l'Etat, et à l'autorité environnementale. Sur la base de cette analyse et, le cas échéant, du débat mentionné ci-après, l'EP SCoT délibère sur le maintien en vigueur du SCoT ou sur sa révision.

Lorsque le périmètre du SCoT est identique à celui d'un PLUi, cette analyse comprend un examen de l'opportunité d'élargir le périmètre du schéma, en lien avec les territoires limitrophes. L'organe délibérant de l'EP SCoT débat alors spécifiquement sur l'évolution du périmètre du schéma avant de décider du maintien en vigueur du schéma ou de sa révision.

A défaut d'une telle délibération, le SCoT est caduc.

Planning prévisionnel:

Octobre/Novembre : collecte et traitement de données + Questionnaire qualitatif aux acteurs du territoire

Décembre : traitement de données + analyses

Janvier/Février: ateliers (soit par thème, soit par EPCI... en fonction du calendrier et des moyens).

Mars: validation de l'évaluation et envoi à l'état/public/autorité environnementale

+ Délibération Lancement de la Révision du SCoT

#### 4. Point d'actualité concernant le ZAN [Information]

Madame ROSSIGNOL Françoise, Vice-présidente de la Fédération des SCoT, a été auditionnée par l'Assemblée nationale sur la mise en œuvre du ZAN.

Un nouveau député coordonne le travail parlementaire sur la thématique du ZAN. Les éléments à retenir, suite à la rencontre avec le conseiller du Ministre sont les suivants :

- Pas de modification de la loi ;
- Pas de changement du décret SRADDET;
- Un ajustement du décret nomenclature au mieux de l'ordre de 20%;
- Le ministre, BECHU Christophe, n'est pas d'accord pour donner suite aux PPL du Sénat. La PPL pour les communes de moins de 2 000 habitants n'a donc pas de chance d'aboutir, ni celle sur le desserrement de calendrier.
- Pour les grands projets, aucune modification de la loi n'est envisagée, les marges de manœuvre reste donc très limitées.

Pour résumer : La loi sera ajustée, au mieux, à la marge.

# 5. Présentation des premiers éléments transmis par la Région concernant le SRADDET [Information]

Aurélien DURAND indique qu'un suivi très précis est réalisé sur la modification du SRADDET. La Région a présenté certains éléments aux territoires de SCoT puisque les SCoT étaient réunis en Conférence des SCoT pour faire une contribution au Président de Région. Une disposition de la loi Climat&Résilience. C'est une contribution sur la répartition des efforts de réduction de la consommation foncière sur les territoires. L'exercice était que les territoires fassent une proposition de répartition de ces efforts à l'échelle des SCoT. La Région, en amont, a lancé la modification de son SRADDET et a présenté l'avancée de son travail, avant approbation le 22 février 2024, ce qui est un délai très court. Avec les périodes administratives de fin de procédure, cela veut dire qu'ils doivent arrêter leur projet au printemps 2023 maximum. Ils n'avaient pas le temps d'attendre que les territoires fassent leurs propositions donc ils réaffirment et exposent les éléments suivants.

### UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT RÉAFFIRMÉE

⇒ Atténuer la ligne de fracture entre territoires littoraux/métropolitain et territoires de l'intérieur, entre les territoires ruraux et les territoires urbains

- ⇒ Faire émerger un système métropolitain régional plus équilibré entre Bordeaux et les grands pôles structurants
- ⇒ Conforter les pôles (bourgs, petites villes, villes moyennes...) qui animent les espaces de vie du quotidien : accès aux services, aux équipements, à la santé, à la formation, aux transports...
- Construire un environnement d'accueil et d'accompagnement favorable au développement économique sur tout le territoire (avec une attention particulière aux territoires en mutations)
- ⇒ Inscrire les modèles de développement urbain, de production, de consommation et d'usage dans une logique de transition environnementale et d'adaptation au changement climatique

Investissons a viourd but dessinons demain "Will

# 13 décembre 2021 : engagement d'une modification du SRADDET



- Intégrer la trajectoire visant à l'absence d'artificialisation nette à 2050
- Fixer un objectif de réduction du rythme d'artificialisation par tranches décennales
- Réaffirmer l'objectif de réduction de 50% de la consommation foncière à 10 ans
- Décliner cet objectif entre les différentes parties du territoire régional

Loi Climat et Résilience du 22/08/2021 (art.194)

LOGISTIQUE

- Fixer des objectifs sur le développement et la localisation des constructions logistiques
- Tenant compte des flux, des axes de transport, des nouveaux usages, de l'insertion paysagère et de la gestion économe des sols

Loi Climat et Résilience du 22/08/2021 (art 219)

**DECHETS** 

- Compatibilité avec mesures du PNPD (prévention/réduction incidences des déchets plastiques)
- Intégration d'objectifs de prévention des déchets abandonnés en cohérence avec le DSF
- Synthèse des actions de prévention des dépôts illégaux menées par autorités compétentes

Loi AGEC du 10/02/2020 et ses ordonnances d'application

Autres incidences (non intégrées à la modification en cours à ce stade) :

- Evolution des objectifs de développement des énergies renouvelables en fonction de la première révision de la PPE
  qui suit le 1er janvier 2023 et du décret de fixation d'objectifs régionaux annoncé dans la loi Climat et Résilience (art.83)
- Définition et intégration de la stratégie aéroportuaire dans le SRADDET (Loi 3DS du 21/02/2022 art.37)

RAULT Ensemble, Imaginans In Nouvelle-Aquillaine

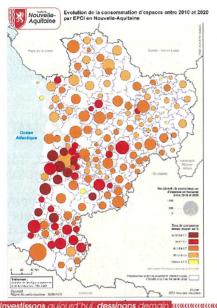
Investissons aujourd'hul, dessinons demain

Aurélien DURAND ajoute que le SCoT du Pays de Saintonge Romane va devoir aussi observer ces autres thématiques pour faire une révision de SCoT qui soit compatible avec ce SRADDET.

### **-)**))

#### **EVOLUTION DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE: chiffres clés**

- Utilisation des données OCS NA (Observatoire NAFU)
- Les espaces urbanisés représentaient 8,8% de la surface de la région en 2020
  - 752 000 hectares
  - 45 600 ha urbanisés supplémentaires en 10 ans (soit +0,63%/an)
- Evolution par sous-période :
  - 29 175 hectares entre 2010 et 2015 (+0.81%/an)
  - 16 472 hectares entre 2015 et 2020 (+0,44%/an)
- Une analyse des dynamiques territoriales hors projets d'envergure nationale ou régionale (LGV, A63, tronçons RN141)





#### PRINCIPAUX RÉSULTATS

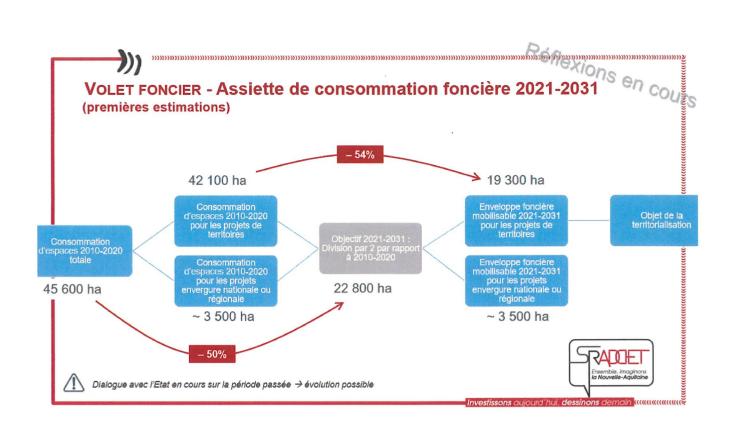
- ⇒ Ralentissement de la consommation foncière entre les deux sous-périodes (2010-2015 ; 2015-2020) à l'échelle de la région
- ⇒ Dynamique très différente entre la consommation liée au résidentiel ou au non résidentiel à l'échelle des EPCI
- ⇒ Dynamique de consommation foncière à vocation résidentielle fortement liée à la dynamique des ménages
  - $\Rightarrow$  Quelle dynamique démographique prévisible ?
  - ⇒ Il n'y pas que la dynamique ménage; sur/sous consommation foncière à expliquer par d'autres variables
  - ⇒ Investigation qualitative et approfondissement quantitatif
- ⇒ Pas d'élément probant sur les différences de consommation non résidentielle
  - ⇒ Investigation qualitative sur 4 territoires

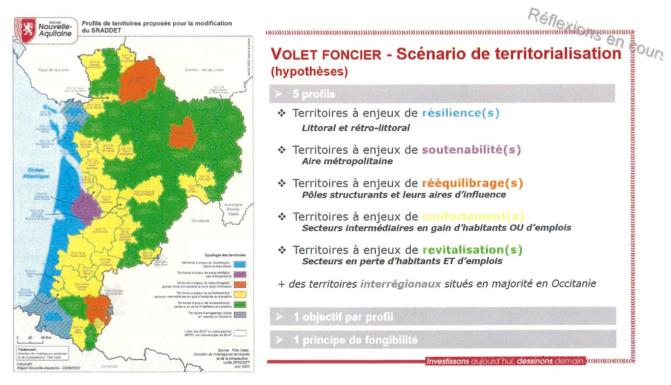


8



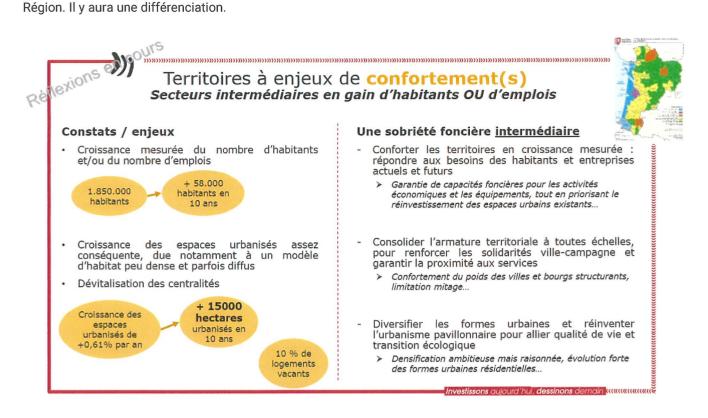
Aurélien DURAND indique que la proposition de la Région n'est pas actée ou validée, il s'agit de pistes de travail, de propositions dans le cadre d'échanges entre les territoires et la Région. Ils ont intégré ce qu'ils considèrent comme projets d'envergure nationale et régionale, sur la période 2011-2021, que la loi demande d'observer, la LGV Tours-Bordeaux, la mise à 2x3 voies de l'A 63 et la mise à 2x2 voies et d'un tronçon entre Angoulême et Limoges. Ils considèrent qu'il y a 3 500 hectares qui ont été consommés sur les espaces naturels agricoles et forestiers du fait de ces projets. Mais ils envisagent entre 2021 et 2031 de réaliser les projets cités dans la diapositive ci-dessus sans qu'il y ait de garantie que tout soit fait, que tout soit terminé. Mais ils projettent une estimation de 3 500 hectares sur la période 2021-2031. Les territoires doivent mener un effort de division par deux de leur consommation foncière de manière globale et de voir entre eux la répartition. Mais la Région part du principe qu'il n'y aura pas d'efforts sur ces projets là, sur ces projets d'envergure. Mécaniquement parlant, moins 50%, mais s'il y a déjà 3 500 hectares qui ne sont plus de l'enveloppe des territoires (ce qui en soit est bien puisque c'est une demande des territoires, parce que si une commune est traversée par la LGV cela aurait un impact sur la consommation de cette commune car cela serait comptabilisé dans l'enveloppe du territoire). Il y a 45 000 ha entre 2010 et 2020 qui ont été consommés, il faut diviser par deux pour atteindre donc 22 800 maximum sur la période 2021-2031. Mais il y a 3500 hectares qui sont sortis de l'enveloppe des territoires mais qui sont projetés encore entre 2021 et 2031. De fait, cela veut dire que pour les territoires, il faudra diviser plus que par 2. Pour les territoires, l'enveloppe est déjà de moins 54%. Ils passeraient de 42 100 hectares maximum à 19 300 hectares et la Région conserverait une enveloppe de 3 500 ha. Le poids de ces 8% de projets régionaux et nationaux dépasse déjà les 15% sur la consommation foncière sur la prochaine tranche 2021 2031. Pour les territoires, on a divisé de plus de 50% mais pas les projets d'envergures. Le système du ZAN, implique plusieurs tranches jusqu'à 2050. Cela veut dire qu'au fur et à mesure, si la Région ou l'État, n'affichent pas d'objectifs de sobriété foncière, le chiffre sera de plus en plus conséquent pour les territoires en termes d'objectifs de baisse. Il y a une réaction des élus au niveau des SCoT, des territoires pour demander à la Région d'envisager un effort. C'est un vaste débat parce que ces projets sont aussi utiles aux territoires.





Aurélien DURAND précise que sur la cartographie qui a été proposée, il y a eu de vives réactions lors des débats entre les territoires et notamment de l'aire métropolitaine de Bordeaux et des territoires littoraux qui ont réagi sur le fait que d'être territoire considéré comme territoires littoraux, c'était juste une vision géographique et pas une vision de dynamique du territoire. Cette proposition risque d'être modifiée. Les territoires ont demandé qu'il y ait un regard sur la rétrospective et notamment sur les territoires qui ont déjà réalisé des efforts sur la consommation foncière et un regard sur la prospective. Les indicateurs qui ont été choisis étaient assez basiques et les territoires demandent à ce que l'exercice soit amélioré pour que tout le monde puisse se retrouver et avoir une proposition et une fixation d'objectifs qui soit la plus juste. Concernant la Saintonge Romane (en jaune), avant que les travaux et la concertation continuent, le Pays était considéré comme un territoire à enjeu de confortement avec une sobriété intermédiaire. Il y avait, pour le littoral et l'aire métropolitaine, une sobriété foncière renforcée. Il y a la strate des territoires en vert qui auront le moins d'efforts à réaliser en termes de consommation foncière. Mais si la Région dit qu'il y a des territoires à moins 60%, des territoires à moins 50% et des territoires à moins 40%, le Pays de

Saintonge Romane hypothétiquement, en l'état, serait plutôt dans la strate à moins 50%. Cette information est à prendre avec de grandes précautions car absolument rien n'est arrêté, ni validé politiquement au niveau de la Région. Il y aura une différenciation.



# 6. Conférence Régionale des SCoT Nouvelle-Aquitaine : débat autour du projet de Contribution de la Conférence Régionale des SCoT Nouvelle-Aquitaine [Information]

Aurélien DURAND indique que la conférence Régionale des SCoT, qui est une disposition de la loi Climat et Résilience, a réuni les 54 territoires de SCoT de Nouvelle-Aquitaine mais également des représentants des territoires non couverts par des SCoT. Durant cette dernière année, il y a eu énormément de rencontres et de travail des élus, des techniciens puis de rédaction de cette contribution pour qu'il y ait consensus sur ces sujets complexes. Il a été demandé aux élus des SCoT, sur un délai de 6 mois, de se répartir les efforts de consommation foncière. Il s'agit d'un exercice complexe avec un risque de mésentente. Comme le Président de Région n'a pas obligation de suivre la contribution, les élus se sont mis d'accord pour travailler ensemble afin de réfléchir ensemble sur ce qu'il faut pour faire de l'aménagement du territoire « ZAN compatible », de l'aménagement du territoire qui permet de projeter le modèle d'aménagement de demain. Pendant un an, ils ont réfléchi à identifier les besoins en ingénierie, les besoins en financement, les mesures d'accompagnement, les outils qui pourraient manquer sur les territoires, etc. La contribution qui a été validée par les élus des SCoT le 13 octobre dernier a été transmise aux déléqués du Pays de Saintonge Romane. Puis, transmise à la Région avant le 22 octobre.

La Contribution de la Conférence Régionale des SCoT a pour but de faire remonter les avis et besoins des territoires de SCoT en ce qui concerne l'application du ZAN, plus particulièrement concernant sa territorialisation. Voici les principales positions de la Conférence régionale des SCoT :

- · Une nécessaire clarification de la stratégie d'aménagement du territoire régional
- Une poursuite du dialogue entre les territoires et la Région et une association étroite au processus de modification du SRADDET.
- La mise en place d'une gouvernance pérenne dans le cadre de la mise en oeuvre du SRADDET.
- Un scénario de territorialisation basé sur les échelles de SCoT ou de regroupement de territoires non couverts.
- Une répartition des efforts de réduction traduits sous forme de taux.
- Des profils de territoire redéfinis au regard d'une liste d'enjeux cumulatifs.
- Un dimensionnement plus précis des différents grands projets d'envergure régionale et

- nationale à 2030.
- Un effort à réaliser sur l'enveloppe dédiée aux grands projets, en appliquant un taux d'au moins -50% à l'enveloppe prévue.
- · La mise en place d'outils à disposition des territoires.
- Un accompagnement en ingénierie au service des territoires.
- · Une adaptation de la contractualisation avec le prisme de sobriété foncière.

Cette Contribution a été validée à l'unanimité lors de la Conférence Régionale des SCoT à Bordeaux le 13 octobre. La contribution est annexée à la note de synthèse.

Aurélien DURAND précise que le Pays de Saintonge Romane a été représenté et était présent à chaque réunion de cette conférence des SCoT pour faire porter le discours du territoire. Il y a eu de la concertation qui a été réalisée avec les EPCI pour que les enjeux soient partagés autour du Président du SCoT. Cela reste une réussite que cette contribution soit validée à l'unanimité, en sachant que les territoires de Nouvelle-Aquitaine ont des enjeux et des réalités de la plus grande diversité. Il est possible, malgré la contribution partagée, qu'il y ait des territoires qui fassent leur courrier chacun de leur côté, pour faire remonter leurs enjeux et leur volonté au Président de Région dans le cadre de l'élaboration du SRADDET.

Monsieur Jean-Luc MARCHAIS indique que le fait que l'on parle de taux et non d'enveloppe semble quelque chose de positif. Il demande de quoi on parle quand il y a des chiffres. En effet, il est question d'un observatoire qui s'appelle OCS-GE (Occupation du Sol à Grande Echelle). Le Pays de Saintonge Romane met également en place son observatoire. De quel observatoire, les élus se serviront ? Parce que l'incidence va être forte en fonction des chiffres qu'il y aura et de ce qu'il sera possible d'en faire. A quel moment, l'observatoire sera le même pour tout le monde ? Est-ce que c'est l'État qui va donner un observatoire ?

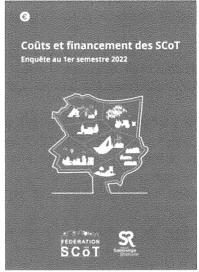
Madame la Sous-Préfète indique que l'Etat en dispose également d'un aussi.

Aurélien DURAND indique que la Région en a aussi un. Le Pays de Saintonge Romane observe finement la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers sur les 10 dernières années (obligation réglementaire pour le SCoT). Il faut se projeter à 20 ans lorsque les élus produisent un SCoT et donc aller regarder l'artificialisation qui n'est pas du tout la même chose. Il va falloir adapter les méthodes et les connaissances et qu'effectivement à l'échelle d'un SRADDET, un outil à l'échelle de la Région, un outil peut-être à l'échelle de l'État, mais l'outil à l'échelle régionale permet de comparer entre territoire du SRADDET. Le Pays a un observatoire alors que beaucoup de territoires n'en ont pas. Il ne faut pas perdre de vue qu'avec un observatoire local fin facilitera l'exercice de territorialisation de ces efforts à l'échelle du territoire de la Saintonge Romane autour de son armature urbaine, dans des délais qui sont très restreints. La répartition du foncier avait mis 4 ans lors de l'élaboration du SCoT. Il faut que la procédure soit terminée pour août 2026, même si c'est une modification simplifiée sur cet unique sujet. Un observatoire qui a des biais peut montrer qu'une commune a consommé 8 hectares, qu'il y a une dynamique, par conséquent il est envisageable d'en utiliser 4 sur cette première tranche, alors qu'il est possible qu'en réalité, elle en ait utilisé 4. Pour l'instant, les biais et les outils de l'État avant l'OCSGE via les fichiers fonciers, présentaient à l'échelle d'une commune, des biais allant jusqu'à 4 hectares. Mais dans la réalité, il y a des communes du territoire qui ont consommé moins de 4 hectares. Dans les décrets, l'Etat va se servir et s'appuyer sur cet observatoire OCS-GE en cours de construction, mais ne viendra pas se substituer aux observatoires locaux qui sont fiables. Quand le Pays de Saintonge Romane va faire le travail sur 2011-2021 avec l'observatoire local, il y aura la donnée de la Région, il y aura la donnée de l'État. Il y aura des discussions avec les élus. Les élus fixeront leurs ambitions. Il y aura des discussions très sérieuses avec l'État. Il faudra être compatible avec le schéma de la Région et avec la réglementation fixée par l'État. Ce sont les élus qui vont se fixer cette politique de sobriété foncière.

#### 7. Sortie de l'étude sur les coûts et financements des SCoT [Information]

Dans le cadre de la préparation des prochaines procédures du SCoT et en lien avec la Fédération Nationale des SCoT, le Pays de Saintonge Romane est à l'initiative d'une étude nationale sur les coûts et financements des SCoT. L'étude finalisée a été publiée par la FédéSCoT au début du mois de septembre.





FÉDÉRATION
S C O T Suintonge
Romane

Desertice de le publication Statile GASTER

Rédection (Innus BASS), Baptats GASTER (Lander VERNEY
Mice en page - Bastate GASTER

Crédits à la fin de l'étude

Page de garde de l'étude



Post sur Linkedin

Aurélien DURAND précise que cette étude a été envoyée au mois de septembre à l'ensemble des territoires de SCoT (plusieurs centa

#### **Urbanisme**

#### 8. Point sur les dossiers en cours [Information]

#### Point documents d'urbanisme : (en cours)

Geay - Gémozac\* - Jazennes\* - Les Gonds - Plassay\* - Port d'Envaux\* - Romegoux\* - Sainte-Radegonde\* - Tesson\* - Villars-en-Pons\* - Virollet

#### Projets arrêtés :

Berneuil\* → avis avant le 27/12 - Thézac\*

(Les communes marquées d'un astérisque ont signé une convention d'accompagnement avec le Pays de Saintonge Romane)

#### Point documents de planification :

- La Communauté d'Agglomération de Saintes a prescrit le 7 juin 2022, la révision de son Plan Local de l'Habitat, l'actuel PLH atteignant son terme en fin d'année 2023. → Désignation d'un interlocuteur représentant le Pays de Saintonge Romane et d'un représentant pour les comités de pilotage.

- o Désignation en Bureau de Monsieur De Miniac représentant du Pays au Comité de pilotage
- Désignation en Bureau de Monsieur Durand représentant du Pays au Comité technique
- La Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (CARO) a arrêté son SCoT le 19 mai 2022. Le Pays a reçu le dossier le 30 mai 2022 et devait donc rendre un avis avant le 30 août 2022. Compte-tenu des délais, les instances n'ont pas pu se réunir et aucun avis n'a été transmis. → Proposition de transmettre un avis informel favorable, soulignant la bonne prise en compte de la loi « Climat et Résilience »

#### Le SCoT de la CARO c'est...

- > Un objectif de 6 900 logements sur 136 ha maximum d'ici 2041, répartis entre différents pôles, avec un phasage en 3 tranches et la recommandation de faire évoluer cet objectif si le bilan de la production de logements s'en éloigne;
- > 72 ha maximum ouverts à l'urbanisation pour l'économie, 5 ha max pour le commerce (dont 3 ha à Echillais) et 22 ha max pour les équipements (routes, parking, campings, hébergements touristiques...) d'ici 2041. Il est prévu une possibilité d'un transfert des ha dédiés à l'économie et au commerce vers les équipements;
- Au total, 234 ha max ouverts à l'urbanisation d'ici 2041, soit 11,7 ha par an (rappel : la CARO compte 25 communes et plus de 50 000 habitants, le PSR compte 70 communes et 92 000 habitants);
- > Des prescriptions paysagères avec l'encouragement à la diversité de formes et de gabarits ainsi qu'à l'utilisation de parcelles de faible largeur;
- > La prévision de construction d'ouvrage de défense et l'anticipation de la recomposition spatiale, associées à la montée des eaux ;
- > Un questionnement sur l'ouverture à l'urbanisation soumise au respect de performance énergétiques et environnementales ;
- > Des objectifs encourageant la rénovation thermique et le développement de logements diversifiées (modulables, atypiques, adaptés...).

Aurélien DURAND ajoute que sur les territoires voisins, le Grand Cognac a arrêté son projet et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique doit plus intégrer la loi Climat et Résilience.

#### SIG

# 9. Calendrier des prochaines formations Arcopole PRO – SIG Web des collectivités du Pays de Saintonge Romane [Information]

Monsieur Joseph DE MINIAC, Vice-Président en charge du SIG introduit ce point en indiquant que la fréquentation des formations a augmenté puisqu'en 2021, il y avait en moyenne 6 participants par formation, alors qu'en 2022, il y en avait 12. Il y a eu une évolution tant au niveau des élus que des secrétaires de mairie. Les participants, surtout pour le niveau « découverte » ont demandé s'il était possible d'aménager un espace afin que les secrétaires de mairie puissent amener leur ordinateur portable ou leur tablette afin qu'elles puissent mettre directement en application les différents points vus en formation, ce qui serait plus efficient.

| Janvier 2023                           |                   |  |
|--|-------------------|--|
| Jeudi 12 janvier 2023 - de 9h à 12h    | Niveau Découverte |  |
| Vendredi 13 janvier 2023 - de 9h à 12h | Niveau Avancé     |  |

| Avril 2023                          |                   |   |
|-------------------------------------|-------------------|---|
| Mardi 04 avril 2023 - de 9h à 12h   | Niveau Découverte | *************************************** |
| Mercredi 05 avril 2023- de 9h à 12h | Niveau Avancé     |   |

| Juin 2023                           |                   |  |
|-------------------------------------|-------------------|--|
| Jeudi 08 juin 2023 - de 9h à 12h    | Niveau Découverte |  |
| Vendredi 09 juin 2023 - de 9h à 12h | Niveau Avancé     |  |

Monsieur DE MINIAC précise que lors du prochain Comité Syndical, il sera question de l'application « eaux pluviales urbaines » dans le cadre de la compétence obligatoire prise par la Communauté d'Agglomération de Saintes, dans le cadre de son projet d'élaboration du Schéma Directeur.

#### **AGRICULTURE**

#### 10. Guide des Producteurs Fermiers 2023 [Décision]

Monsieur Philippe SOULISSE indique qu'édité à **20 000 exemplaires** et diffusé gratuitement sur plus de **300 points** de diffusion depuis 2004, le guide « *A la découverte des produits et producteurs fermiers* » présentait, en 2022, **52 producteurs** (avec **60 produits**, certains mènent plusieurs productions en parallèle) signataires de la charte d'engagement de la production fermière.

Conformément au cahier des charges, les producteurs se sont engagés à ne pas utiliser de produits signalant la présence d'OGM pour l'alimentation des animaux ou la fabrication de leurs produits.

Réactualisé chaque année, une participation annuelle de 80 € est demandée aux producteurs.

Ce guide existe depuis 2004 et s'est imposé comme un support important de promotion :

- il participe à structurer un réseau de producteurs fermiers autour d'une charte d'engagement sur la production fermière en l'absence de reconnaissance officielle (il n'y a toujours pas de décret de loi sur la définition de la production fermière);
- il est le principal vecteur de promotion des producteurs auprès des consommateurs et il est reconnu comme un gage d'information fiable ;
- il génère un niveau important de taux de retour en nombre de clients et d'impact sur le chiffre d'affaires (de 10 % à 50 % pour certains producteurs);
- il assure l'éligibilité des agriculteurs auprès du fonds européen LEADER qui exige une reconnaissance officielle (type label) ; le guide a été validé comme tel ;
- il a permis la reconnaissance d'une véritable économie autour de la production en vente directe et donc la mise en place d'un programme complet de développement de cette activité (LEADER, CRDD) qui a permis l'émergence de projets collectifs et individuels sur le territoire, tel que le magasin de vente « la Ferme Santone ».

Le budget de l'édition 2022 : 7 020,09 € TTC

- Impression: 5 542,80 €

Portrait de la journaliste : 188 € l'unité

Distribution: 1 289,29 €

La répartition du travail sur cette édition s'est faite jusqu'à maintenant de la façon suivante :

- Véronique BERGONZONI, en lien avec la Chambre d'Agriculture s'occupait de recenser les agriculteurs qui pourraient intégrer la démarche puis leur rendait visite sur leur exploitation pour s'assurer que leur travail soit en adéquation avec la charte d'engagement
- Clotilde BLIN réalise la mise à jour annuelle de l'édition en mettant en œuvre les relances pour les éventuelles modifications à apporter sur les encarts des producteurs déjà présents dans le guide, réalise les insertions des nouveaux producteurs, s'occupe des conventions, fourni le fichier à l'imprimeur, supervise la distribution sur le territoire puis assure la communication à la sortie de l'édition. La mise à jour du site Internet est réalisée dès que les producteurs ont validé leurs encarts.
- Lydia LABRUE, journaliste, réalise les portraits des nouveaux producteurs qui sont mis en ligne sur le site Internet dédié à la production fermière (www.producteursfermiers.com).

#### Pour l'édition 2023 :

Il est proposé de reconduire la production du guide des Producteurs Fermiers sur la base de la même répartition du travail que 2022. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022, Véronique BERGONZONI, en charge d'une partie de cette mission exerce pour la CdC Coeur de Saintonge et la CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole.

Le temps de travail nécessaire à la mission de Véronique BERGONZONI va être analysé, en vue de la rédaction d'une convention, pour assurer une répartition équitable des coûts RH entre les 3 EPCI. Cette convention sera à l'ordre du jour des prochaines instances du Pays de Saintonge Romane.

Monsieur SOULISSE rappelle également que le guide des Producteurs Fermiers est un élément de base qui sert notamment, pour le Projet Alimentaire de Territoire. Il s'agit d'un document qui, reconnu comme historique et essentiel pour les plateformes telles que « Manger 17 », « +de 17 dans nos assiettes », « Agrilocal », « Les Visit'actives », etc. C'est un outil très important qui a été mis en place et qui existe depuis 2004.

> Avis du Bureau : Favorable

> Avis du Comite : Favorable à l'unanimite

### CONTRACTUALISATION ET PROJET DE TERRITOIRE

#### **PROGRAMME LEADER**

#### 11. Candidature à la stratégie DLAL 2023-2027 [Information]

Monsieur Sylvain BARREAUD, Vice-Président et Président du GAL rappel le calendrier de la candidature :

Le 15 juin 2022, le Pays de Saintonge Romane a déposé le dossier de candidature à la stratégie de Développement Local par les Acteurs Locaux pour la mise en œuvre des fonds européens territorialisés sur la période de programmation 2023-2027.

Le 29 août 2022, des compléments ont été apportés à la suite d'observations et de demandes formulées par la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion des fonds européens. Ces compléments ont fait l'objet de validation auprès du Comité Technique et du Comité de Pilotage mis en place pour l'élaboration de la candidature.

Le 20 septembre 2022, un comité technique de sélection a examiné notre candidature et l'a déclaré complète et sélectionnable. Elle sera soumise fin octobre avec cet avis au Comité de suivi des fonds européens Nouvelle-Aquitaine.

De plus, des échanges techniques avec la Région seront programmés, sous la forme de webinaire, sur la période de fin d'année afin de préciser les modalités de mise en œuvre des stratégies locales, notamment le cadre conventionnel dont elles feront l'objet.

Le conventionnement avec la Région Nouvelle-Aquitaine est prévu en fin d'année 2022

Monsieur BARREAUD précise qu'avant cette échéance, il faut savoir que le contrat précédent qui portait sur la période 2014-2022 a été prorogé de 2 ans, avec un complément de financement et se terminera le 31 décembre 2022. Les dossiers devront être déposés avant cette date. La mise en œuvre, tout au moins dans les financements et dans les instructions, pourra encore se dérouler en 2023-2024.

#### 12. Appel à candidature pour la constitution du GAL 2023-2027 [Information]

La nouvelle programmation des fonds européens territorialisés nécessite la mise en place d'un nouveau Groupe d'Action Locale (GAL) qui aura pour mission le suivi et la mise en œuvre de la stratégie DLAL.

Un Comité de Sélection a été constitué afin d'élaborer les modalités d'appel à candidature et, au regard des candidatures reçues, de proposer une liste de membres qui composeront le GAL. Cette proposition sera ensuite validée par le Comité Syndical.

Ce comité de sélection est constitué de :

- Président du Pays,
- Président du GAL,
- Directeur du Pays de Saintonge Romane,
- 1 ou 2 Membres sortants du Comité de Programmation 2014-2022
- 1 ou 2 membres du Comité technique de la candidature

Cet appel à candidature sera communiqué par voie de presse et par l'envoi de courriels et de courriers ciblés. Une page spécifique a été créée sur le site internet du Pays de Saintonge Romane afin de récolter les candidatures potentielles.

Monsieur BARREAUD précise que le retour des candidatures est attendu pour le 7 novembre 2022. Il rappelle que le GAL est un organisme paritaire qui est composé de 10 représentants du secteur privé et leurs suppléants et 10 personnes rattachées aux collectivités publiques et leurs suppléants. Le GAL sera donc composé de 40 personnes au total.

#### 13. Echanges avec le GAL Nord Deux-Sèvres [Information]

Dans le cadre de l'évaluation du programme LEADER 2014-2022, il a été proposé de pouvoir échanger avec un autre GAL sur des thèmes spécifiques (Fonctionnement du GAL, communication, etc.)

En décembre 2021, une première visio-conférence s'est tenue entre les présidents des deux GAL pour une première présentation de nos territoires et nos stratégies respectives.

Le 6 octobre 2022, une délégation du GAL du Pays de Saintonge Romane (Président du GAL, 1 membre du GAL, Directeur du Pays de Saintonge Romane, Animateur-Gestionnaire du Programme LEADER) s'est rendue à Bressuire (Deux-Sèvres).

Lors de ce déplacement, la délégation a notamment pu :

- Visiter un projet soutenu par le programme LEADER (ADbook, recyclerie de livres)
- Assister à une réunion du comité de programmation Nord Deux-Sèvres
- Echanger sur des questions relatives au fonctionnement du comité de programmation

Ces échanges se prolongeront lors de la venue de la délégation du GAL Nord Deux-Sèvres, le 27 octobre 2022, pour une réunion du Comité de Programmation qui se déroulera sur le Bernard Palissy III.

Monsieur BARREAUD précise que durant ce GAL, il sera question de réfléchir, dans le cadre de cette future programmation, à la communication. Il s'agit d'un élément important afin de faire émerger des projets sur le territoire. Il est important qu'une meilleure communication soit mise en place dans le but que les porteurs de projets puissent se manifester. Pour rappel, l'enveloppe dédiée au Pays de Saintonge Romane, est passée de 2 000 000 € à 3 300 000 €. C'est un levier important pour le développement économique du territoire.



#### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur CHATEAUGIRON, Maire de VARZAY, souhaite savoir quel est le devenir de Monsieur Alain SERIS au Pays de Saintonge Romane.

Monsieur TUAL répond qu'il y a eu de nouvelles élections à Saint-Sauvant avec une nouvelle distribution des délégations. Il faut maintenant que le Conseil Municipal de la commune indique à la Communauté de Communes quels sont les nouveaux délégués du Pays.

Monsieur CHATEAUGIRON demande si Monsieur SERIS est toujours titulaire de sa Vice-Présidence au Pays de Saintonge Romane.

Monsieur TUAL et Madame la Sous-Préfète répondent par la négative. Monsieur TUAL précise que suite à un comportement inadmissible, il lui a été demandé de ne plus venir au siège et aux Instances du Pays.

Madame la Sous-Préfète ajoute que puisqu'il s'agit d'une commune de moins de 2 000 habitants et qu'il n'est plus adjoint au Conseil Municipal, Monsieur SERIS a perdu, de fait, sa Vice-Présidence au Pays de Saintonge Romane.

Monsieur le Président offre la carte du territoire à Madame la Présidente du Conseil Départemental qui l'en remercie.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, Monsieur le Président lève la séance à 19h30. Il remercie Madame la Présidente du Conseil Départemental, Madame la Sous-Préfète, les Vice-Présidents, les délégués et les agents du Pays de Saintonge Romane présents à ce Comité Syndical et rappelle que les services du Pays restent disponibles pour toute question.

Pierre TUAL

Président du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane

Secrétaire de séance